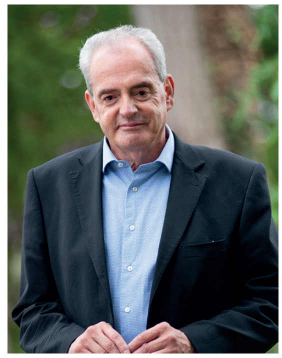
SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir



Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

ÉDITO



La publication d'un rapport d'activité est une obligation légale à laquelle tous les établissements publics de coopération intercommunale doivent se soumettre une fois par an.

Pour cette version 2022, nous avons souhaité innover et mettre à profit cet exercice imposé pour donner une nouvelle tonalité à ce document et en faire un outil de communication synthétique et clair.

Au fil des pages vous retrouverez ainsi les projets, les événements ou les réorganisations qui auront marqué cette année et qui ont permis à notre Agglomération de sortir de la crise du Covid et de rependre un fonctionnement plus habituel.

Au-delà des compétences, ce document est articulé autour des grands principes qui animent les élus et les agents de la collectivité :

- **S'ENGAGER** pour le bien-être de tous, **PRÉSERVER** nos ressources et notre environnement
- **SE DÉVELOPPER** pour maintenir le dynamisme économique et démographique nécessaire à la vie de notre territoire
- **ANIMER** les réseaux d'acteurs et les **ACCOMPAGNER** dans leurs actions pour mieux appréhender et répondre aux besoins du territoire
- **RAYONNER** pour renforcer la notoriété de l'Agglomération
- **FONCTIONNER**, parce que rien ne pourrait être réalisé sans le soutien des services ressources qui au quotidien gèrent, comptabilisent, vérifient, organisent pour permettre à Saint-Louis Agglomération de remplir au mieux les différentes missions qui lui sont dévolues.

Je remercie tous mes collègues élus et tous les agents pour le travail réalisé et vous souhaite bonne lecture de ce rapport d'activité 2022.

Très cordialement,

Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération


Landser
Schlierbach
Kembs
Geispitzen
Sierentz
Steinbrunn-
le-Haut
Waltenheim
Koetzingue
Uffheim
Rantzwiller
Magstatt-
le-Bas
Bartenheim
Rosenau
Wahlbach
Magstatt-
le-Haut
Stetten
Brinckheim
Saint-Louis
Village-
Neuf
Zaessingue
Kappelen
Blotzheim
Helfrantzkirch
Michelbach-
le-Bas
Huningue
Ranspach-
le-Bas
Hésingue
Ranspach-
le-Haut
Attenschwiller
Hégenheim
Knœringue
Michelbach-
le-Haut
Buschwiller
Wentzwiller
Folgensbourg
Hagenthal-
le-Bas
Neuwiller
Hagenthal-
le-Haut
Leymen
Liebenswiller

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

40 communes

269 km^2

84 000 habitants

3^{e} intercommunalité du Haut-Rhin

280 agents

COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services publics et définition de service au public y afférentes

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Participation à la coopération transfrontalière dans les domaines de compétence de la Communauté d'Agglomération
- Tourisme
- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Aménagement numérique du territoire
- Promotion de la culture et de la langue alsaciennes
- Gestion et entretien d'un chenil de passage à Hagenthal-le-Bas
- Mise à disposition des communes et associations d'une banque de matériel
- Entretien et gestion immobilière de la caserne de Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut
- Habilitation de la Communauté d'Agglomération à assurer ou recevoir toutes prestations de services au profit ou de la part des communes membres, de communes extérieures à son périmètre, de tous autres collectivités et établissements publics sous réserve que ces prestations soient accessoires à ses missions statutaires et ce dans le respect de la réglementation en matière de commande publique
- Attribution d'aides à des associations ou organismes retenus par le conseil communautaire
- Formation de groupements de commandes

GOUVERNANCE

- **Le conseil communautaire**, assemblée délibérante, se compose de 78 membres et 30 suppléants. Chacune des communes de l'Agglomération y est représentée, proportionnellement à sa population. Le conseil règle les affaires communautaires, vote le budget et fixe les taux de fiscalité.

  Retrouvez les membres du conseil communautaire en pages 30 et 31.

- **Le bureau communautaire**, organe exécutif, réunit 25 élus : le Président, 15 Vice-Présidents et 9 assesseurs. Le conseil communautaire délègue un certain nombre d'attributions au Président du bureau.

  Retrouvez les membres du bureau communautaire en pages 30 et 31.

- **La conférence des maires**, assemblée de concertation et de coordination, réunit l'ensemble des maires des 40 communes membres.

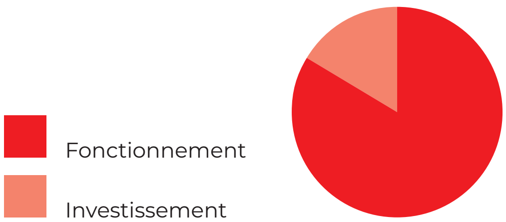
- **Le conseil de développement**, instance consultative et participative d'aide à la décision, réunit des membres de la société civile pouvant être consultés ou donner leur avis sur toute question concernant l'Agglomération.

- **Les commissions thématiques**, groupes de travail et de réflexion sans pouvoir décisionnel, sont composées d'élus des communes membres désignés par le conseil communautaire. Il existe 17 commissions à ce jour, recouvrant les principaux champs d'action découlant des compétences statutaires. À cela s'ajoute un comité de rédaction compétent pour le magazine de l'Agglomération et un comité de pilotage portant la compétence « Développement économique ».

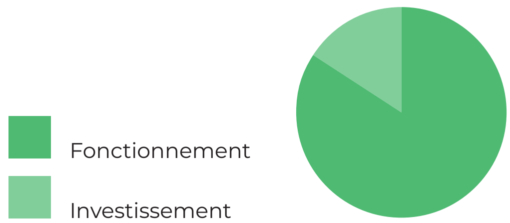
BUDGET 2022

RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Dépenses : 85,5 millions d'euros
dont 71,1 millions d'euros en section de fonctionnement et 13,8 millions d'euros en section d'investissement



Recettes : 87 millions d'euros
dont 73,4 millions d'euros en section de fonctionnement et 13,6 millions d'euros en section d'investissement.



BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT DSP
Dépenses : 8 millions d'euros
Recettes : 10 millions d'euros

ASSAINISSEMENT RÉGIE
Dépenses : 7,5 millions d'euros
Recettes : 9,3 millions d'euros

ADDUCTION D'EAU POTABLE DSP
Dépenses : 2 millions d'euros
Recettes : 5,5 millions d'euros

ADDUCTION D'EAU POTABLE RÉGIE
Dépenses : 7,5 millions d'euros
Recettes : 11,6 millions d'euros

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES
Dépenses : 320 000 euros
Recettes : 385 000 euros

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À ATTENSCHWILLER
Dépenses : 755 000 euros
Recettes : 788 000 euros

ZONE D'ACTIVITÉS DU TECHNOPARC
Dépenses : 4 millions
Recettes : 4,3 millions d'euros

ZA À RANSPACH-LE-BAS
Dépenses : 93 000 euros
Recettes : 46 000 euros

S'ENGAGER, PRÉSERVER

Aujourd'hui plus que jamais, Saint-Louis Agglomération (SLA) se doit d'agir pour lutter contre la dégradation de notre environnement et le réchauffement climatique. L'échelle d'une agglomération permet de travailler au plus proche du terrain. Elle permet également de faire jouer la solidarité intercommunale et de mobiliser tous les acteurs concernés autour des objectifs du plan climat air énergie territorial adopté en 2021 touchant aux différents domaines de compétences de SLA.

Investir pour une eau de qualité

Saint-Louis Agglomération gère l'alimentation en eau potable et l'assainissement de ses 40 communes membres. Ce sont des compétences essentielles qui comportent plusieurs volets, et notamment **la préservation de la qualité des ressources en eau, la garantie d'un approvisionnement en quantité suffisante pour tous, la préservation de la salubrité publique et des milieux naturels contre les risques liés aux rejets des eaux usées.**

Pour être en mesure d'assurer toutes ces missions, la collectivité doit réaliser chaque année d'importants travaux dont le montant s'est élevé en 2022 à près de 3 millions d'euros dont :

3 millions d'€ de travaux

- la réhabilitation sans tranchée de 1 100 ml de conduites d'assainissement à Huningue, Saint-Louis, Bartenheim, Kembs, Rosenau et Hégenheim, pour un montant de 400 000 € HT
- le renouvellement de 400 ml de réseau d'eau potable à Hagenthal-le-Bas, pour un total de 330 000 € HT
- le renouvellement d'une portion du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'assainissement à Rantzwiller pour un montant de 100 000 € HT.



©SLA



©SLA

Fournir une eau de qualité aux Neuwillerois

Depuis quelques temps, l'eau de Neuwiller était impropre à la consommation.

Afin de pouvoir remédier à cette situation, **l'Agglomération a investi près de 2 millions d'euros dans la création de 5,5 km de réseau** entre le réservoir d'eau potable du Stocket à Buschwiller et la commune de Neuwiller.

Un bel exemple de solidarité entre communes qui permettra dorénavant aux Neuwillerois de bénéficier d'une eau de qualité.

Des solutions de tri des biodéchets à l'étude

Au 1er janvier 2024, tous les ménages français devront disposer d'une solution leur permettant de trier les biodéchets.

Saint-Louis Agglomération se prépare activement à cette échéance puisque 5 communes tests ont expérimenté la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire dès 2021 : Attenschwiller, Helfrantzkirch, Huningue, Ranspach-le-Bas et Sierentz.

En 2022, cette expérimentation a été renforcée avec 4 nouvelles communes : Huningue (quartier Vauban), Leymen, Rantzwiller et Saint-Louis (quartiers de la gare et Concorde).

Ce premier déploiement a permis de comparer différents équipements et d'évaluer l'engagement des citoyens pour préparer la généralisation du dispositif courant 2023.



©SLA

Des déchetteries ouvertes aux mêmes horaires 6 jours sur 7

En 2022, Saint-Louis Agglomération a entamé une réflexion pour harmoniser les heures d'ouverture et les conditions d'accès aux déchetteries. L'objectif étant d'avoir des horaires identiques toute l'année, avec des plages d'accueil plus longues pour répondre aux besoins des usagers.

L'une des principales modifications a été l'ouverture, à titre expérimental sur un an, des sites principaux de Bartenheim, Kembs, Sierentz et Village-Neuf en continu le samedi de 9 h à 17 h.

Les premiers retours des utilisateurs sont positifs et une enquête de satisfaction sera menée en 2023 afin de déterminer si les résultats de ces tests sont suffisamment probants.

Par ailleurs, des barrières avec carte d'accès, mises en place à Leymen et Michelbach-le-Bas, ont prouvé leur efficacité. Ce dispositif de contrôle sera étendu à l'ensemble des déchetteries en 2024.

10,32
kg de biodéchets/hab/an collectés dans les communes tests

65
€ HT/tonne pour le coût de traitement des biodéchets

141
€ HT/tonne pour le coût de l'incinération des déchets

Renforcer les modes de déplacements alternatifs

La loi d'orientation des mobilités de 2019, dite loi LOM, a renforcé le rôle de Saint-Louis Agglomération dans le développement des mobilités « douces » ou « actives ».

Afin de répondre à cet enjeu, SLA a renforcé le service transport-mobilité avec le recrutement d'une chargée de projet qui a pris ses fonctions en janvier 2022. Elle a pour mission de suivre tous les projets dédiés à la mobilité alternative, comme la création d'un pôle vélo à la gare de Saint-Louis ou le lancement d'une application de covoiturage grand public.

Ce poste est en partie financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).



©SLA

Travailler main dans la main avec le monde agricole pour protéger l'environnement et favoriser les circuits courts

Le Paiement pour Services Environnementaux (PSE) est un dispositif contractuel permettant aux collectivités d'aider financièrement les agriculteurs qui agissent en faveur de l'environnement en développant de nouvelles pratiques culturales.

Il poursuit trois grands objectifs : la protection des ressources en eau, de la biodiversité et la lutte contre les coulées de boue.

Pour SLA, ce dispositif a permis d'intensifier la collaboration avec le monde rural et de compléter une série de mesures mises en place dans le cadre de « contrats de solutions territoriaux » pour protéger quatre captages d'eau potable à Blotzheim, Knoeringue, Ranspach-le-Haut et Wentzwiller. Près de vingt agriculteurs participent aujourd'hui à cette démarche.



©SLA

La démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire » labellisée



©SLA

La démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire » initiée en 2020 permettant, entre autres, de développer de nouvelles synergies entre les différents territoires ruraux et urbains, a franchi un cap en 2022 puisqu'elle a été labellisée **Programme Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1**. Le PAT a pour ambition d'identifier, de valoriser et d'accompagner des projets fédérateurs exemplaires et reproductibles, concourant à l'atteinte des objectifs des politiques publiques dédiées à l'alimentation.

Divers projets développés par l'Agglomération visant à favoriser les circuits courts entre consommateurs et producteurs locaux, à préserver les espaces agricoles, les paysages, la biodiversité ou la qualité de nos ressources naturelles ont ainsi été pleinement reconnus et valorisés.

Cette labellisation permettra par ailleurs de démultiplier ces actions puisqu'elle facilitera l'accès à des financements complémentaires.

24
contrats PSE signés

PAT

1
label : le PAT

Pour une énergie verte directement disponible

Courant 2022, Saint-Louis Agglomération a missionné un bureau d'études pour analyser le potentiel solaire des toitures des bâtiments appartenant à la collectivité. **Ce travail a permis de retenir cinq sites particulièrement favorables**, notamment pour l'autoconsommation de l'énergie produite : la pépinière de Schlierbach, la maison de santé de Folgensbourg et les trois bâtiments sportifs de Village-Neuf (piscine couverte, COSEC et salle multisports).

Sur cette base, les élus de l'Agglomération ont décidé de mettre en œuvre les travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur ces cinq toitures d'ici 2026.

Ils s'ajouteront à deux autres projets déjà validés : la pépinière de Saint-Louis et le futur pôle de proximité de Hagenthal-le-Bas. SLA devrait pouvoir subvenir ainsi à 14,4 % de sa consommation électrique annuelle.

1 255
m² de panneaux photovoltaïques

283 260
kWh/an de potentiel de production



©Adobestock

Un nouveau service pour accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique

Toujours dans un même souci de freiner la consommation d'énergie fossile et de lutter contre le réchauffement climatique, l'Agglomération a également mis en place, avec la Région Grand Est et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), un « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE). Ce dernier permet de **conseiller les particuliers sur les travaux de rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés**.

Lors de la fête de l'énergie à l'automne, **des ateliers de sensibilisation à la transition énergétique à destination des salariés ont été organisés dans quatre entreprises du territoire** durant la pause méridienne, en collaboration avec Acteco3F et Alter Alsace Énergies. Ces manifestations ont rencontré un franc succès et trois nouveaux ateliers seront organisés sur le même format en 2023.

4
ateliers organisés

170
participants

SE DÉVELOPPER

Saint-Louis Agglomération est le territoire le plus dynamique du Grand Est. Sa croissance démographique avoisine les 1,2 % par an et son économie bénéficie d'une forte vitalité liée à la proximité de la Suisse et à la présence de quelques grandes entreprises, dont l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse.

Par son action, l'Agglomération accompagne les acteurs socio-économiques et veille au respect des équilibres afin de conserver un environnement de qualité, de développer et moderniser les services nécessaires et de pérenniser l'attractivité de cet espace trinational unique en France.

Trinat'Emploi : un tremplin professionnel

Trinat'Emploi est un **évènement annuel majeur dans le domaine de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise**. Ce salon est organisé tous les ans par Saint-Louis Agglomération, Pôle emploi Saint-Louis et la Mission Locale Saint-Louis/Altkirch, en partenariat avec la Ville de Saint-Louis, Acteco3F et l'ADIRA.

L'édition 2022 a été l'occasion de renouer avec un format en présentiel après une édition 2021 entièrement organisée sous forme dématérialisée, et l'annulation de Trinat'Emploi en 2020.

87 structures différentes étaient au rendez-vous, dont **de nombreux recruteurs et agences de placement du territoire, des organismes de formation ou encore des experts de la création/cession d'entreprise, essentiellement français, mais également allemands et suisses**.

Le salon offre une large vitrine des nombreux secteurs d'activités présents sur le territoire et représente une occasion unique de postuler à l'une des très nombreuses offres proposées.



©Mathieu Nico



1 500 visiteurs



©Mathieu Nico



©SLA

Vers le site www.trinatemploi.fr

Du stade vers l'emploi : une première en 2022

Le sport est inscrit dans l'ADN de SLA. Au-delà du bienfait des pratiques sportives, c'est un formidable vecteur pour créer de l'adhésion et mobiliser les publics.

C'est ainsi que **Saint-Louis Agglomération a participé à l'organisation de la première édition « Du stade vers l'emploi » initiée par Pôle emploi et la Ligue d'athlétisme du Grand Est**.

L'objectif est simple : **sortir les recruteurs et les demandeurs d'emplois de leur cadre habituel** pour les réunir autour d'activités sportives, de manière anonyme.

65 demandeurs d'emploi et 16 recruteurs se sont ainsi retrouvés dans les équipements sportifs mis à disposition par l'Agglomération. Les retours positifs ont été nombreux, également pour SLA qui faisait partie des recruteurs !

20 embauches directes ou indirectes

90 % des participants satisfaits



©SLA



©SLA

Renforcer le secteur économique en diversifiant les filières



©Adobestock

Afin de diversifier le tissu économique et d'implanter de nouvelles filières stratégiques sur le territoire, un travail de prospection a été réalisé par SLA en étroite collaboration avec l'ADIRA, l'Agence de Développement économique d'Alsace et Grand E-nov+, l'agence régionale de l'innovation Grand Est.

SE DÉVELOPPER

Un accompagnement cousu main pour les professionnels de santé

L'exercice des professionnels de santé comporte de nombreuses tâches non médicales venant empiéter sur le temps consacré aux patients.

Ce constat, très largement partagé, a poussé Saint-Louis Agglomération à prévoir entre autres, dans son futur Contrat Local de Santé, dont la signature devrait intervenir en 2023, la création d'un guichet d'information et d'accompagnement à destination des médecins.

Deux projets en ce sens ont néanmoins déjà pu voir le jour en 2022, grâce entre autres au soutien administratif apporté par le service santé de SLA qui a accompagné les médecins dans leurs démarches : **la mise à disposition d'une infirmière ASALEE* et l'embauche d'un assistant médical**.

La première accompagne cinq médecins dans le suivi des patients souffrant de maladies chroniques ou de longue durée. Le second assiste un autre praticien et effectue toute une série de tâches médico-administratives qui vont de l'accueil des patients jusqu'au suivi de leur parcours médical.

Les médecins concernés apprécient beaucoup cette aide qui leur permet de prendre en charge de nouveaux patients et de proposer à certains, notamment à ceux atteints de pathologies chroniques, une prise en charge renforcée au sein de leur cabinet.

**ASALEE est un dispositif national, financé par le ministère de la Santé. Les infirmiers ASALEE sont salariés de l'association ASALEE et mis à disposition pour collaborer avec les médecins. Le suivi est gratuit pour le patient.*



©SLA

Un nouveau SCoT pour Saint-Louis Agglomération

Saint-Louis Agglomération a approuvé son SCoT ou « Schéma de Cohérence Territoriale » en juin 2022. Il est le fruit de plusieurs années de travail des élus, avec le concours du pôle Aménagement et développement territorial. Cette réflexion a permis de prendre en compte tous les éléments qui caractérisent le territoire de l'Agglomération, notamment les fonctions urbaines, les déplacements ou encore les enjeux environnementaux, et ce, dans une démarche basée sur une large concertation avec les habitants et les communes.

Le SCoT fixe désormais le cadre de l'évolution du territoire pour les vingt années à venir. Il se structure autour de trois grandes lignes directrices :

1. Bâtir un projet collectif intégrant les composantes métropolitaines, urbaines et rurales du territoire

2. Poursuivre les actions d'amélioration des conditions et de la qualité de vie à l'échelle du territoire

3. Relever les défis environnementaux à l'échelle du territoire.

Ces axes devront permettre de concilier le développement urbain et économique avec la préservation de la qualité de vie des habitants et des espaces ruraux et naturels.

4 186
dossiers déposés

1 272
dossiers déposés sur le GNAU

Vers le GNAU
https://gnau32.operis.fr/saintlouisagglo/gnau

Ouverture du guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Saint-Louis Agglomération instruit, pour le compte de 38 communes sur 40, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis, déclarations préalables, certificats d'urbanisme).

Afin de faciliter cette démarche, la collectivité a mis en place le 1er janvier 2022, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Ce dernier permet de **déposer directement une demande par voie électronique sur le guichet numérique de la commune dans laquelle les travaux sont prévus et de suivre son instruction**. Cet outil n'est pas exclusif puisqu'il est toujours possible d'avoir recours à un dossier papier. Il s'avère néanmoins que de plus en plus d'usagers utilisent le GNAU puisque sur les trois derniers mois de l'année, 351 dossiers ont été déposés par voie électronique, alors qu'ils n'étaient que 243 de janvier à mars 2022.

La collectivité participe ainsi à la modernisation et à la simplification des services publics.

Une feuille de route pour le développement numérique

Les accès et outils numériques se multiplient et font aujourd'hui partie intégrante du quotidien des habitants de Saint-Louis Agglomération. Ce mouvement a encore été considérablement accéléré par l'arrivée de la fibre dans les 40 communes membres.

Afin d'accompagner au mieux cette évolution qui touche autant les habitants que le fonctionnement interne de l'administration, SLA a souhaité réaliser **un diagnostic, afin de mieux cibler les actions prioritaires à mener.**

Ce travail a donné lieu à une feuille de route à court, moyen et long terme, comprenant une dizaine de projets touchant, entre autres, à la lutte contre l'illectronisme, à la redéfinition de certains modes de fonctionnement internes ou au déploiement de nouveaux outils grand public permettant d'améliorer la communication à destination des citoyens et le service public et de simplifier les démarches administratives.



©Adobestock

ANIMER, ACCOMPAGNER

Saint-Louis Agglomération a pour objectif premier d'assurer les missions de service public qui lui sont dévolues. Pour pouvoir répondre au mieux aux attentes des usagers, il est essentiel de travailler avec tous les acteurs du territoire qui sauront faire remonter leurs besoins.

L'éventail des actions réalisées en 2022 est large, mais elles ont toutes pour point commun d'être concrètes et de s'adresser directement au citoyen, faisant de SLA une collectivité de proximité de tout premier ordre.

Distribus - Trois applications pour faciliter l'utilisation quotidienne des transports en commun

Saint-Louis Agglomération est autorité organisatrice des transports urbains sur son territoire et a confié, à ce titre, l'exploitation de son réseau de transport en commun « Distribus » à la société Métrocars par délégation de service public.

En 2022, pour renforcer l'attractivité de ce mode de transport simple et écoresponsable, **SLA et Métrocars ont souhaité développer trois nouvelles applications mobiles : Distribus pour le réseau urbain, Distriflex pour le transport à la demande et Distriflex + pour le transport des personnes à mobilité réduite.**

Pour répondre au mieux aux besoins des usagers, ces derniers ont été très largement associés aux différentes phases de conception des trois applications. Le résultat est probant puisqu'aujourd'hui, en quelques clics, il est possible de **disposer en temps réel de toutes les informations utiles** pour programmer son déplacement et accéder aux titres de transport.

9 087
téléchargements de l'appli mobile Distribus

1 526
téléchargements de l'appli mobile Distriflex et Distriflex +

DistriBus

DistriFlex
La mobilité pour vous

DistriFlex+
La mobilité adaptée

L'Eurodistrict trinational de Bâle, une politique des transports et de la mobilité commune grâce à l'Aggloprogramm 4e génération

Saint-Louis Agglomération fait partie intégrante de l'agglomération trinationale de Bâle. Sur ce territoire, les interactions sont nombreuses, rendant la coopération avec les voisins suisses et allemands indispensable.

L'Aggloprogramm Basel est l'un des cadres majeurs de cette collaboration franco-germano-suisse de proximité puisqu'il permet de définir tous les quatre ans les projets d'infrastructures de transport jugés prioritaires qui pourront bénéficier d'une aide financière de la Confédération helvétique.

Après avoir déposé une liste d'initiatives à Bern en 2021, et à la suite de négociations menées en 2022 auxquelles Saint-Louis Agglomération a activement collaboré, **la Confédération devrait apporter un soutien financier à hauteur de 40 % des investissements programmés**, soit 226 millions de francs suisses.

La décision du Parlement fédéral est attendue pour l'automne 2023. Pour sa part SLA devrait bénéficier de 3 millions d'euros pour renforcer son réseau cyclable et fluidifier le trafic.

40 %
des investissements soutenus par la Confédération helvétique

Des projets transfrontaliers au bénéfice des citoyens

Au sein de l'agglomération trinationale de Bâle, **la coopération s'attache particulièrement à préserver et à améliorer le cadre de vie des habitants**. C'est ainsi qu'ont été inaugurés en 2022, deux projets sous maîtrise d'ouvrage de SLA :

- **une nouvelle piste cyclable franco-suisse de 3,1 km reliant Leymen à Rodersdorf (CH)**, permettant d'accéder facilement au tram suisse à destination de Bâle. Coût de la piste cyclable : 850 000 €, financés à 42,5 % par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg et dont 362 000 € ont été pris en charge par SLA.
- **la première phase du Parc des carrières situé sur une gravière en cessation d'activité entre Allschwil, Bâle, Hégenheim et Saint-Louis.** Ce nouveau poumon vert permettra de restaurer un habitat naturel pour la faune et la flore locale dans ce secteur très urbanisé. Coût des études et travaux de la phase 1 : 890 000 €, dont 203 000 € à la charge de SLA.

3,1
km de piste cyclable transfrontalière

890 000
€ pour le coût des études et travaux



©SLA


©SLA


©SLA


©SLA

ANIMER, ACCOMPAGNER

À la découverte des associations sportives locales avec « Sport en fête »

Afin de faire connaître la diversité des pratiques sportives et leurs bienfaits, SLA a organisé la 3e édition de « Sport en fête » le 18 septembre 2022. De nombreuses associations locales ont pu présenter plus de 30 sports terrestres ou aquatiques, dont certains tout à fait innovants comme le gyropode, le kayak-polo ou le skate électrique.

Autre nouveauté : la présence de Pierre Soriot, grand sportif, youtubeur VTT et sports extrêmes et de Kévin Meyer, champion de pro rider BMX flat, qui sont allés à la rencontre du public.

Cet événement annuel permet de **valoriser les associations sportives, le bénévolat et les politiques sportives de SLA et des communes membres...** autant de sujets qui ont également pu être abordés lors de moments d'échanges entre le public, les associations, les élus et la direction des sports.

300
participants

120
bénévoles

24
associations



©SLA


©SLA


©SLA


©SLA


©SLA

D'importants travaux réalisés au COSEC à Village-Neuf

Pour répondre aux normes et aux besoins des usagers, Saint-Louis Agglomération a entrepris de réaliser d'importants travaux au COSEC du complexe sportif à Village-Neuf : transformation de locaux pour la mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, création de vestiaires et de douches normalisées afin d'améliorer les conditions de travail des agents de maintenance et mise en place d'équipements complémentaires.

320 000
€ pour le coût des travaux

3
mois de travaux

Fin du contrat de ville : réalisation d'une large évaluation auprès des habitants et des partenaires

En prévision de la fin des contrats de Ville au 31 décembre 2023 et du renouvellement de ces derniers, Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis ont engagé l'évaluation finale du dispositif autour de trois questions principales dès 2022 :

- Dans quelle mesure les modalités de gouvernance, d'ingénierie et le travail interacteurs mis en place au titre du contrat de Ville ont-ils permis de construire des réponses aux difficultés identifiées à l'échelle du quartier prioritaire de la ville (QPV) et/ou aux habitants ?
- Dans quelles conditions les moyens déployés dans le cadre du contrat de Ville ont-ils permis d'améliorer le cadre de vie et les relations entre les habitants ?
- En quoi les actions menées auprès des habitants du QPV ont-elles permis de répondre aux défis identifiés lors de la signature du contrat de Ville en termes de renforcement éducatif et de soutien à la parentalité ?

La production du rapport s'est basée sur la **réalisation d'une enquête auprès des habitants du quartier**, tout en confrontant les points de vue entre les différents acteurs et les différentes instances (COPIL, Conseil Citoyen et Comité interacteurs). **Le recueil des données a aussi été basé sur des observations de terrain et sur les rapports produits depuis la signature du Contrat de Ville**.

L'évaluation est toujours en cours et devra faire l'objet d'une présentation auprès du prochain COPIL, en 2023.

Un nouvel Espace France services à Ranspach-le-Bas : les services publics au plus proche des citoyens

Les Espaces France services (EFS) ont été initiés par l'État pour accentuer la présence des services publics dans les territoires. Un premier Espace France services a été créé en 2021 à Sierentz par Saint-Louis Agglomération.

En 2022, afin de répondre à un afflux sans cesse croissant de demandes et d'inscrire encore davantage ce service dans la proximité**, un second espace a été mis en place à Ranspach-le-Bas,** dans les locaux de l'ancienne école mis à disposition par la mairie.

Deux nouveaux agents de Saint-Louis Agglomération, spécialement formés, sont venus rejoindre leurs collègues de Sierentz pour accompagner et orienter tous les habitants rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives.

L'EFS de Ranspach-le-Bas accueille également des permanences de nombreux organismes et services publics : ADIL 68, France Rénov', Finances publiques, etc.

82 000 €
de travaux



©SLA

Un espace France services, c'est quoi ?

C'est un guichet d'accueil grand public permettant de trouver des informations de premier niveau et de se faire accompagner dans les démarches administratives du quotidien.



©SLA

Les 20 ans de Tom Pouce

La petite enfance est une des compétences de Saint-Louis Agglomération. Elle intervient dans ce domaine aux côtés des communes et gère deux crèches en régie et deux crèches en délégation de service public, ainsi que trois Relais Petite Enfance.

La collectivité met tout en œuvre dans ces structures pour offrir un accueil adapté et convivial, propice aux échanges et à l'éveil des enfants.

C'est avec fierté que SLA a fêté, à l'occasion d'une journée portes ouvertes, les 20 ans de la crèche Tom Pouce (Hagenthal-le-Bas). L'équipe de la structure, ainsi que les familles, se sont impliquées fortement dans la préparation et l'organisation de ce moment festif.

Cet événement a été l'occasion de souligner **le professionnalisme des agents** qui cherchent chaque année à renouveler leurs pratiques à travers des projets éducatifs laissant une large place à l'innovation, et de rappeler **l'engagement des équipes** qui ont répondu présentes pendant la crise sanitaire, mais aussi l'implication des familles dans la vie de la structure.

Cette manifestation a également permis de faire connaître le Relais Petite Enfance adossé à la crèche, qui accompagne les jeunes parents dans la recherche et le choix du mode de garde de leur enfant.



©SLA



©SLA

1 600
enfants accueillis depuis 2002



©SLA

Courir pour faire vivre notre langue et notre culture régionales

Le premier « Sprochrenner », course de relais pour la langue et la culture régionales, a pris son départ le 4 juin 2022 à Bâle pour traverser le Rhin Supérieur sur 375 km et s'achever à Wissembourg.

Saint-Louis Agglomération a activement collaboré à cet évènement en organisant une étape festive et gourmande au pôle de Sierentz et en coordonnant la mise en place de l'itinéraire.

Les agents de la direction des sports ont participé à la course en assurant le relais sur 10 km.

10
km parcourus sur le territoire de SLA

Animations enfance-jeunesse : le plein de nouveautés après deux années marquées par la crise sanitaire

Les enfants et jeunes de Saint-Louis Agglomération ont pu bénéficier en 2022 d'**un large choix d'activités pour occuper leurs vacances**. De nouvelles animations ont vu le jour, comme **un séjour « langue et culture régionales à l'Écomusée d'Alsace » ou encore la formule « 5 en 1 »** qui propose la découverte de cinq thématiques différentes en une semaine. L'année 2022 a également permis de **relancer une session de formation générale au BAFA** organisée en partenariat avec les Foyers Clubs d'Alsace pour 21 stagiaires, dont 19 issus du territoire.

21
stagiaires BAFA

Le service a par ailleurs été à l'initiative du projet de création d'un local jeune à Sierentz qui ouvre ses portes en 2023.



©SLA



©SLA



©SLA



©SLA

Finalisation de la convention territoriale globale avec la Caf pour une collaboration et une transversalité renforcées

Afin de travailler en meilleure coordination avec les partenaires locaux, **SLA s'est très fortement impliquée dans les travaux préparatoires qui ont permis de finaliser une Convention Territoriale Globale (CTG) pour le territoire.**

Il s'agit d'un outil stratégique proposé par la Caisse d'allocations familiales (Caf), dont **l'objectif est de copiloter et de structurer les politiques familiales et sociales autour d'un projet partagé.**

La CTG de Saint-Louis Agglomération, dont l'élaboration a été lancée en 2022, est consacrée à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité. Une phase de diagnostic a permis d'identifier les besoins et de formaliser des fiches action dont la réalisation démarre dès 2023.

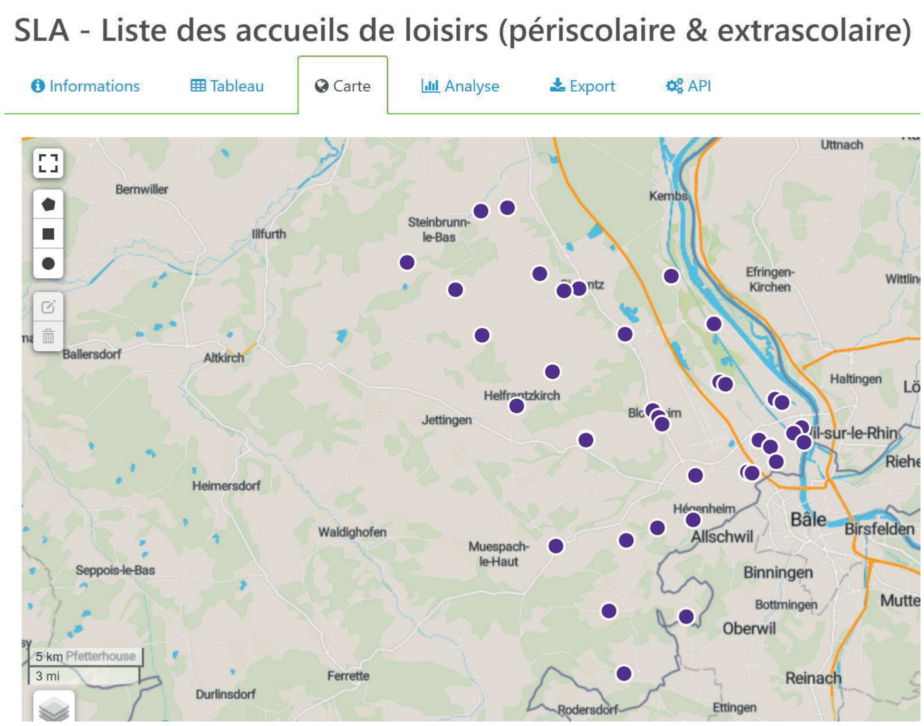
Carte interactive des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

La plateforme open data de Saint-Louis Agglomération permet de mettre à disposition du grand public de très nombreuses données et informations concernant les caractéristiques et le fonctionnement de la collectivité et de son territoire.

Ces données sont présentées soit sous format brut (tableur), soit par l'intermédiaire d'applications permettant de les géolocaliser.

C'est ainsi qu'a été créée en 2022, une page dédiée aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Sous forme de carte interactive, elle permet de situer les lieux d'accueils et de disposer de toutes les informations concernant les heures d'ouverture, l'âge des enfants concernés et les activités proposées.

Cet outil a été réalisé en collaboration avec les 40 communes et les accueils de loisirs qui ont livré, chacun pour leur part, les informations nécessaires.



Vers le portail open data : https://saint-louis-agglo.opendatasoft.com/

La lecture et l'écriture en itinérance dans les communes de l'Agglomération

Dans le cadre des politiques dédiées à la lecture publique au sein de la médiathèque intercommunale « La Citadelle » à Sierentz, **Saint-Louis Agglomération a collaboré à l'organisation et financé une manifestation itinérante tout à fait innovante intitulée « La caravane des écritures actives ».**

Cette dernière a été initiée par la compagnie Nord Théâtre et les éditions Elitchka. Elle a permis de proposer à 12 communes des activités autour de l'écriture et de la lecture, en mobilisant un large panel de pratiques artistiques : chant, théâtre, illustration, écriture, etc.

Ce projet répondait également à un objectif de longue date de l'Agglomération : le lancement d'un événement culturel fédérateur permettant de renforcer l'identité de ce nouveau territoire qu'est SLA.

Le succès a été tel qu'une nouvelle tournée de la caravane des écritures est organisée à nouveau en 2023.





12 communes ont accueilli la caravane

RAYONNER

Saint-Louis Agglomération est une collectivité assez récente, créée en 2017, qui doit se faire connaître et faire connaître ses actions, entre autres par un marketing territorial ciblé qui la distingue des autres territoires alsaciens.

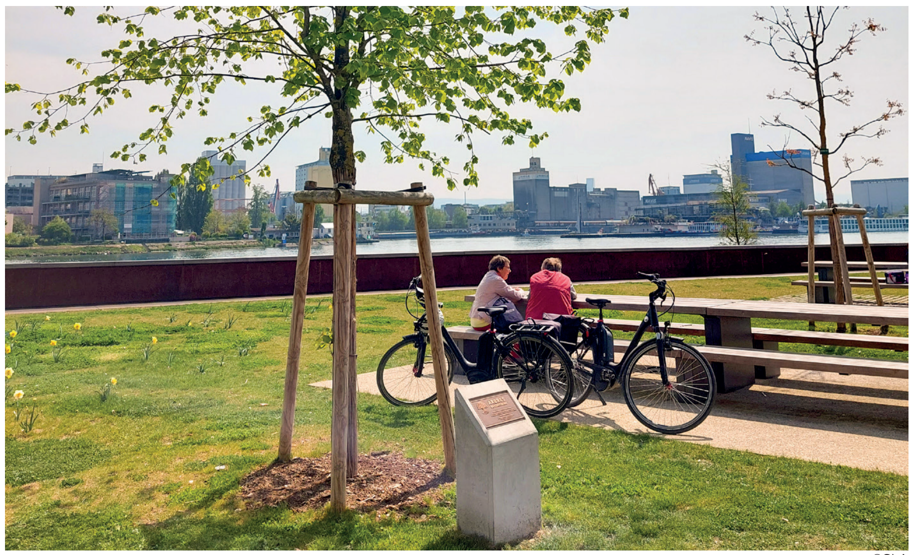
2022 aura permis de progresser dans ces différents domaines et de créer des bases solides pour développer une véritable politique d'attractivité.

Une nouvelle agence d'attractivité pour développer le potentiel touristique du territoire

Saint-Louis Agglomération a lancé une large réflexion sur l'attractivité et le développement touristique de son territoire. **Une stratégie de développement touristique a pu être finalisée et adoptée en 2022.**

Pour sa mise en œuvre, **l'office de tourisme a été restructuré et transformé en agence d'attractivité touristique (AAT)** qui a pour mission de promouvoir les offres et la destination « Saint-Louis Agglomération » selon 5 axes stratégiques :

- Structurer la filière cyclo-touristique
- Initier le tourisme en milieu urbain et dynamiser le volet culturel
- Développer le nautisme et valoriser les bords du Rhin
- Développer le tourisme rural et les offres à caractère identitaire
- Optimiser l'organisation touristique, définir les stratégies et produire les outils nécessaires à l'attractivité.



©SLA



©ADT

À pied ou à vélo : à la découverte des sites remarquables de Kembs

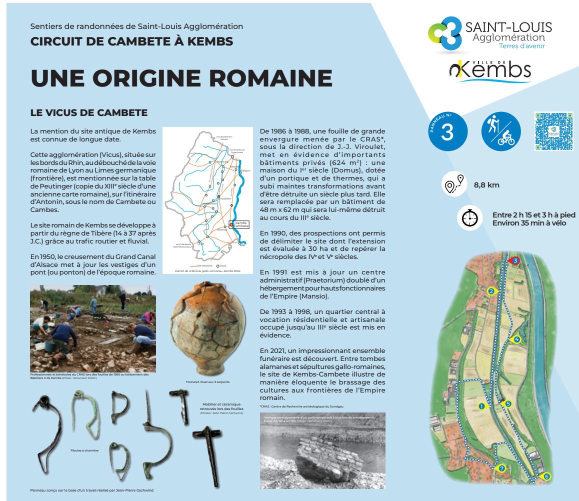
Saint-Louis Agglomération assure l'entretien de plus de 200 km de sentiers pédestres, dont certains sont des circuits thématiques équipés de panneaux d'information sur les particularités des sites traversés, et dont beaucoup ont été abîmés par les intempéries.

Afin de redonner vie à ces circuits, SLA a entrepris de les rénover année après année, en commençant par deux circuits à Kembs intitulés « Les deux Canaux » et « De Cambete à Kembs ».

Ce travail a été réalisé conjointement avec la commune. Les circuits, les descriptifs et les visuels ont été revus et les panneaux mis en adéquation avec la charte graphique de Saint-Louis Agglomération.

Les circuits sont accessibles sous un format dématérialisé sur une application nationale de randonnées.

16 panneaux revus et installés



Intramuros : une nouvelle application informative commune pour tous les usagers

Saint-Louis Agglomération a mis à disposition de toutes les communes membres, une application numérique mutualisée d'information, « Intramuros », téléchargeable sur smartphone.

Adoptée par 27 communes, elle permet de publier des informations touchant à la vie communale et intercommunale de manière simple et rapide.

IntraMuros





L'Aggl'eau : un rendez-vous semestriel pour informer et sensibiliser

L'eau est une ressource vitale. **Afin sensibiliser la population, SLA a entrepris de publier deux fois par an (au printemps et en automne) une lettre de l'eau informative et pédagogique, « L'Aggl'eau »,** et d'organiser un certain nombre d'animations en lien avec cette thématique dans le cadre d'une « Semaine de l'eau ».

FONCTIONNER

Dans un monde qui évolue de plus en plus rapidement, une collectivité comme Saint-Louis Agglomération se doit de s'inscrire résolument dans la modernisation de ses services et de son fonctionnement.

L'année 2022 aura été marquée par plusieurs évolutions d'envergure qui ont permis d'adapter l'organisation de la collectivité, tout en améliorant la qualité de vie des agents.

Adhésion à la charte Régionale de la Commande Publique : pour un achat responsable

Dans le cadre de son Business Act, la Région Grand Est a lancé, parmi d'autres actions, la rédaction d'une Charte Régionale de la Commande Publique. Cette dernière regroupe **42 engagements** devant permettre de faire de la commande publique un outil de relance économique, de transition écologique et de « démocratisation » de la commande publique à l'égard des PME/TPE.

Elle-même engagée dans une démarche de développement durable et d'achat responsable, SLA y a adhéré par délibération fin 2021.

Dès 2022, une première série de mesures ont été mises en œuvre, dont la formation de 45 agents aux pratiques de la commande publique écoresponsable. Ces journées se sont conclues par une mise en pratique à l'aide d'exemples concrets de marchés lancés par la collectivité.

Cette formation très appréciée a permis de **sensibiliser les agents concernés à la nécessité de revoir leurs pratiques et de prendre en compte à toutes les étapes d'un marché, quel qu'il soit, son impact environnemental.**

Ce que les agents ont pu découvrir dans le cadre de leur formation :

- l'identification des intérêts d'une prise en compte des enjeux du développement durable
- les évolutions réglementaires
- la structuration des démarches en écoresponsabilité en s'appuyant sur les nouveaux cadres juridiques et l'intégration des critères d'efficacité énergétique
- la réduction de l'impact environnemental et du coût du cycle de vie des marchés

42
engagements dans la Charte de la commande publique

Réforme de la publicité des actes pour plus de transparence

Cette réforme, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, motivée par un souci de transparence, de modernisation et d'ouverture des données publiques, impose depuis le 1er juillet 2022 notamment aux communes de plus de 3 500 habitants et aux structures intercommunales, de **publier leurs actes administratifs (délibérations, arrêtés réglementaires…) sous forme électronique sur leur site internet**. Ce nouveau mode de publicité électronique conditionne désormais le caractère exécutoire de l'acte, avec sa transmission au préfet. **Il est ainsi mis fin à l'obligation d'assurer l'affichage ou la publication papier des actes**.

Conformément à cette réforme, Saint-Louis Agglomération publie ses actes sur son site internet sous la rubrique « Séances du Conseil et actes de la collectivité ».

Une nouvelle gestion du temps de travail et un nouveau protocole du temps de travail



©Adobestock

Après une phase de travail à distance qui s'est imposée durant la crise sanitaire et une expérimentation de quatre mois réussie, il est désormais possible pour les agents qui le souhaitent et dont les missions le permettent, de bénéficier d'**une journée de télétravail par semaine**. Grâce à cette nouvelle organisation du travail, il est possible de **mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, tout en limitant ses déplacements**.

Depuis le 1er janvier 2022, un protocole intégrant les directives issues de la loi de transformation du 6 août 2019 s'applique également à SLA. Des réunions d'information organisées par la DRH ont permis aux 280 agents de la collectivité de découvrir **une nouvelle organisation visant à améliorer leur qualité de vie au travail**, intégrant toutes les nouvelles réglementations : allongement de la durée du congé de paternité, nouveaux dispositifs de gestion des absences et d'organisation des cycles de travail, valorisation de la réalisation d'heures supplémentaires, modernisation de la formation avec notamment l'instauration du CPF (Compte Personnel de Formation)…

1
jour de télétravail par semaine

UNE INITIATIVE TRANSVERSALE : LE PLAN DE SOBRIÉTÉ

Face à la montée des prix de l'énergie et dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la mise en place d'un plan de sobriété a constitué un projet transversal porté par l'ensemble des services de l'Agglomération.

Les agents, mais également les usagers, se sont mobilisés pour contribuer à cet effort collectif dont l'impact a été évalué préalablement et qui a permis de maintenir un niveau de service public acceptable, même dans les établissements très énergivores comme la piscine couverte à Village-Neuf.

Sobriété énergétique : une mobilisation générale

Afin de limiter les dépenses d'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique, l'Agglomération a déployé, à partir du 15 octobre 2022, **une série de mesures pour réaliser des économies d'énergie dans le cadre d'un plan de sobriété énergétique** dont les dispositions concernaient de nombreux domaines : chauffage, ventilation, éclairage, équipements, etc.

Parmi les plus importantes, on peut citer la fermeture d'un bassin de nage à la piscine couverte à Village-Neuf, l'extinction entre 23 h et 5 h de l'éclairage public des zones d'activités, ou encore la baisse de la température des locaux administratifs à 19°C. Il est à souligner que **les mesures touchant directement les usagers ont été comprises et acceptées.**

Les agents ont également été invités à partager des idées afin de réduire la consommation d'énergie dans les services.

Au sein des locaux de la collectivité, **des stickers collés à des endroits stratégiques ont permis de rappeler quelques bonnes pratiques**, comme l'extinction des photocopieurs ou des lumières, la baisse du chauffage, l'utilisation modérée de la climatisation, etc. La consommation électrique et la consommation de chauffage ont enregistré une baisse de l'ordre de 20 % en moyenne.















20 %
de réduction de la consommation d'électricité et de chauffage en moyenne

LES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

Saint-Louis Agglomération est gérée par différents services :

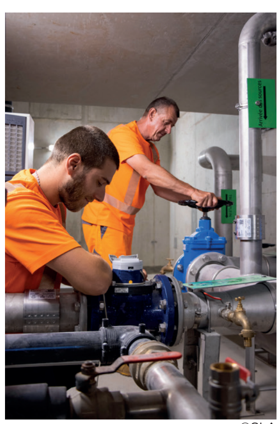
- Administration générale
- Juridique
- Commande publique
- Ressources humaines
- Finances
- Communication, relations publiques et archives
- Développement et usages numériques
- Urbanisme opérationnel
- Aménagement du territoire et développement rural
- Développement économique, emploi, tourisme
- Affaires transfrontalières
- Autorisation du droit des sols
- Habitat
- Petite enfance
- Enfance jeunesse
- Politique de la Ville et gens du voyage
- Proximité territoriale
- Santé
- Système d'information géographique
- Open data
- Médiathèque intercommunale
- Promotion de l'alsacien
- Eau-assainissement
- Déchets ménagers
- Environnement, climat/énergie
- Patrimoine et infrastructures
- Transports et mobilité
- Sports



©SLA



©Distribus



©SLA



©SLA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Bureau



KNIBIELY Philippe
15e Vice-Président
Saint-Louis

PFENDLER Pierre
13e Vice-Président
Hagenthal-le-Haut

KANNENGIESER Bernard
11e Vice-Président
Bartenheim

LITZLER Thierry
9e Vice-Président
Rosenau

ZELLER Thomas
7e Vice-Président
Hégenheim

MEYER Jean-Paul
5e Vice-Président
Blotzheim

WIEDERKEHR Denis
3e Vice-Président
Attenschwiller

SCHMIDIGER Pascale
1ère Vice-Présidente
Saint-Louis



DELMOND Max
1er Assesseur
Folgensbourg

STRICH Vincent
2e Assesseur
Steinbrunn-le-Haut

GERTEIS Stéphanie
3e Assesseur
Saint-Louis

FUCHS Gilbert
4e Assesseur
Hagenthal-le-Bas



Bartenheim
- CAPON Patrick
- RINQUEBACH Ariane

Blotzheim
- GASSER Lucien
- LEFEBVRE Martine
- SCHMITT MEYER Sandrine

Geispitzen
- BAUMLIN Christian



Kembs
- BACH Céline
- ROSSÉ Christiane
- SCHACHER Francis

Knoeringue
- UEBERSCHLAG André

Koetzingue
- CAZES Hélène

Leymen
- OTMANE Rémy

Liebenswiller
- MULLER Hubert

Magstatt-le-Bas
- FUCHS Serge



Saint-Louis
- BACHMANN Florian
- CHOQUET Sylvie
- DINTEN Françoise
- ECKES Raymond
- FERRANDEZ Françoise
- GANGLOFF Karin
- GIEGELMANN Hubert



Sierentz
- MUNCH Paul-Bernard
- SORET VACHET-VALAZ Rachel

Stetten
- MULLER Jean-Luc

Uffheim
- RIBSTEIN André

Village-Neuf
- KASTLER André
- RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne

DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION


DEICHTMANN Jean-Marc
Président
Huningue


TURRI Pascal
2e Vice-Président
Sierentz


ROUDAIRE Joël
4e Vice-Président
Kembs


TRENDEL Isabelle
6e Vice-Présidente
Village-Neuf


LATSCHA Gaston
8e Vice-Président
Hésingue


ADRIAN Daniel
10e Vice-Président
Landser


WILLER Christèle
12e Vice-Présidente
Buschwiller


JUCHS Bernard
14e Vice-Président
Schlierbach


GINDER Philippe
5e Assesseur
Brinckheim


TSCHAMBER Yves
6e Assesseur
Helfrantzkirch


SIBOLD Clément
7e Assesseur
Rantzwiller


FRANÇOIS Christine
8e Assesseur
Huningue


SCHICCA Daniel
9e Assesseur
Saint-Louis

Hégenheim


KERN Gérard


KIBLER-KRAUSS Sabine

Hésingue


CHAPPEL Josiane

Huningue


BOHLY Dominique


FÉRON Jules


STRIBY Patrick


ZAKRZEWSKI Valérie

Kappelen


GABRIEL Guillaume

Magstatt-le-Haut


HELGEN Sandrine

Michelbach-le-Bas


SCHICKLIN Julien

Michelbach-le-Haut


WOLGENSINGER André

Neuwiller


MILINTENDA Carmelo

Ranspach-le-Bas


MUTH Sandra

Ranspach-le-Haut


RODDE Stéphane

Rosenau


WOGENSTAHL Nadine


GISSY Bernard


KAHRIC Franck


PISARONI Gabriel


SCHMITTER Bernard


SFEIR Lola


STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne


TCHEKOUTIO-TAISNE Aline

Wahlbach


MARTIN Anthony

Waltenheim


KUNTZ Valérie

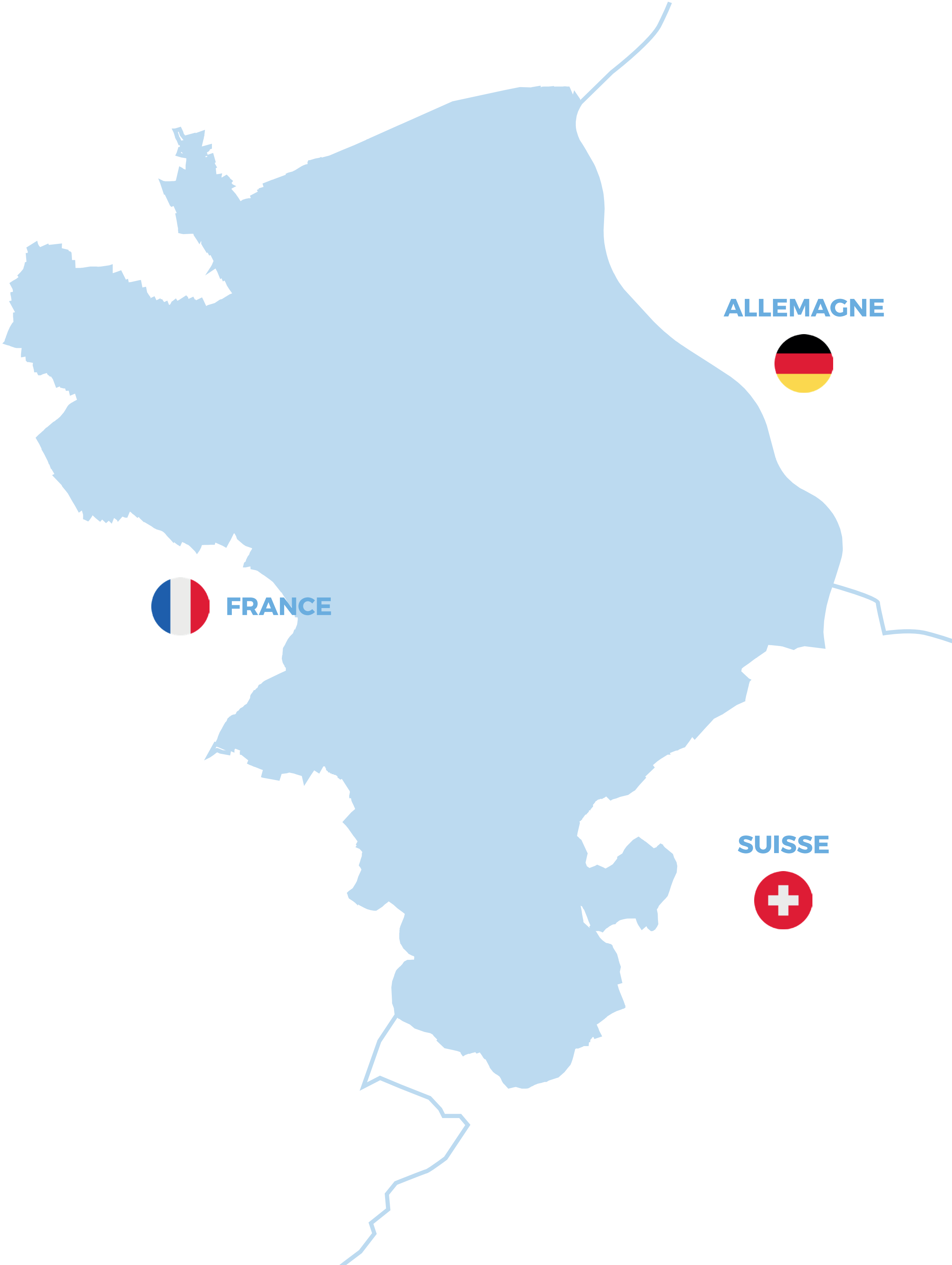
Wentzwiller


PILLERI Angelo

Zaessingue


ZINNIGER Roger

Attenschwiller
Bartenheim
Blotzheim
Brinckheim
Buschwiller
Folgensbourg
Geispitzen
Hagenthal-le-Bas
Hagenthal-le-Haut
Hégenheim
Helfrantzkirch
Hésingue
Huningue
Kappelen
Kembs
Knoeringue
Koetzingue
Landser
Leymen
Liebenswiller
Magstatt-le-Bas
Magstatt-le-Haut
Michelbach-le-Bas
Michelbach-le-Haut
Neuwiller
Ranspach-le-Bas
Ranspach-le-Haut
Rantzwiller
Rosenau
Saint-Louis
Schlierbach
Sierentz
Steinbrunn-le-Haut
Stetten
Uffheim
Village-Neuf
Wahlbach
Waltenheim
Wentzwiller
Zaessingue



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Siège de Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
www.agglo-saint-louis.fr

Conception et réalisation : Direction de la Communication et des Relations Publiques de Saint-Louis Agglomération